

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de  
BALSCHWILLER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
Du Conseil Municipal  
**COMMUNE DE BALSCHWILLER**

**Séance du 2 février 2015**

**L'an deux mil quinze, le deux du mois de février à dix-neuf heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt-six janvier deux mil quinze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.**

Sont présents : 14 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,  
M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBBERGER Thierry, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MEYER Gérard, Mme NEFF Katia, Mme NENOT Patricia,  
Mme PEDUZZI Fernande, Mme REMY Vanessa, M. SCHAD Pierre,  
Mme SCHLIENGER Anne.

Absente excusée : 1 Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry*

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

*M. JACOBBERGER Thierry est nommé secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

1. Bassin de rétention du Conseil Général RD103
2. Réseau des eaux pluviales
3. Aménagement rue des Jardins – avenant WERNY
4. Réhabilitation du Presbytère
5. Etang communal
6. Finances – autorisation de paiement
7. Subventions 2015
8. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

**Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.**

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Commune de BALSCHWILLER

## Article 1

**BASSIN DE RETENTION DE LA RD 103**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du marché d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales (cf. délibération du 21 novembre 2014) est prévu la déviation de l'évacuation du bassin de rétention de la RD 103 à l'entrée du village en direction de Burnhaupt et la récupération de l'ensemble des eaux du bassin versant du Pfaffenweg. Les eaux seront redirigées vers le Kannbach, alors qu'actuellement elles se déversent dans le réseau de la rue du 27 Novembre sous-dimensionné. Cette situation provoque notamment la saturation du réseau dans la rue du 27 Novembre et peut entraîner des inondations, comme l'épisode du 30 mai 2008 qui avait vu plusieurs habitations envahies par les eaux.

Des solutions avaient été cherchées avec le Conseil Général pour éviter à l'avenir ce type de phénomène. C'est celle de la déviation de l'évacuation vers le Kannbach qui a été retenue (pose de 197 mètres de conduite sous le Rohrackerweg)

L'opération représente un coût de 40 402.58 € HT et le Département est prêt à participer au financement si la commune approuve le programme.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet de déviation de l'évacuation des eaux pluviales du bassin de rétention et la récupération de l'ensemble du bassin versant du Pfaffenweg vers le Kannbach.
- Décide l'engagement des travaux inscrits dans le marché à groupement de commandes (eaux pluviales) approuvé par le conseil municipal le 21 novembre 2014.
- Sollicite une participation financière du Conseil Général du Haut-Rhin propriétaire du bassin.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 21538 du budget 2015.

## Article 2

**RESEAU DES EAUX PLUVIALES**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement le fossé le long du terrain de football doit être busé. Ces travaux sont inscrits dans le marché du SIA-BBH. M. le Maire évoque l'opportunité de profiter du chantier et des fournitures pour prolonger ce busage à l'arrière du foyer sur une longueur de 30 mètres linéaires. Un chiffrage a été établi en ce sens.

*Des conseillers municipaux posent la question de l'utilité de ce prolongement et du coût.*

*M. le Maire répond que ces travaux, s'ils devaient se réaliser dans le cadre d'un marché isolé, représenteraient un investissement financier beaucoup plus conséquent pour la commune puisqu'elle bénéficie, actuellement, des prix du marché pour la fourniture des tuyaux et de la présence de l'entreprise avec son personnel et ses engins. D'autre part, cela permettra de sécuriser et d'aménager le cheminement piétonnier depuis le parking jusqu'au Club-house (cf. problème de stationnement rue St-Antoine lors des matchs).*

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 (huit) voix pour, 2 (deux) contre dont une par procuration (JACOBBERGER Thierry et JOUBARD Josiane) et 5 (cinq) abstentions (CHRISTEN André, HAEBIG Nicolas, HASENBOEHLER Thomas, PEDUZZI Fernande, SCHLIENGER Anne)

- Décide de procéder au prolongement du busage du fossé à l'arrière du foyer communal sur une longueur de 30 mètres linéaires.
- Retient l'offre de la Sté TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour un montant de 3 300 € HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 21538 du budget 2015.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

*M. le Maire évoque également les travaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable dans la rue de la Largue. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales y est quasiment inexistant. Un chiffrage a été estimé par BEREST qui s'élève à 25 000.- € HT. Le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure selon les possibilités budgétaires de la commune.*

Commune de BALSCHWILLER

**Article 3**  
**AMENAGEMENT DE LA RUE DES JARDINS – AVENANT LOT N°2**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°1 au lot N°2 du marché de travaux d'aménagement de la rue des Jardins. Il a été validé par le maître d'œuvre.

Il a pour objet la modification du choix des luminaires rue des Jardins.

Vu le marché réseaux secs avec l'entreprise SAS RLA WERNY de WITTELSHEIM en date du 06.03.2014,

Vu le projet d'avenant N°1 qui se décompose comme suit :

Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
SAS RLA WERNY	67 521.-	3 139.-	70 660.-
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>13 504.20</b>	<b>627.80</b>	<b>14 132.-</b>
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>81 025.20</b>	<b>3 766.80</b>	<b>84 792.-</b>

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve l'avenant N°1 au lot N°2 (réseaux secs) du marché de travaux d'aménagement de la rue des Jardins comme détaillé ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et tous les documents à intervenir.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

**Article 4**  
**REHABILITATION DU PRESBYTERE**

M. le Maire fait état à l'assemblée de l'avancement des travaux de réhabilitation du Presbytère. Depuis un mois les entreprises sont présentes sur le chantier. Les lots ventilation et électricité sont à 70% achevés.

**Il reste à attribuer les lots suivants :**

- Carrelage (Cuisine, salle de bain et WC)
- Cuisine (1<sup>er</sup> étage dans le logement) et aménagement tisanerie (salles de réunion du rez-de-chaussée)
- Branchements eaux pluviales et eaux usées

D'autre part, des changements à la demande du maître d'ouvrage, ou liés aux imprévus lors de l'avancement du chantier, concernant la porte de la cuisine du 1<sup>er</sup> étage et la salle de bain apportent des modifications aux lots plâtrerie, menuiserie intérieure, sanitaire et chauffage.

Vu les délibérations du 3 octobre 2014 et du 21 novembre 2014 relative à l'attribution des lots des travaux du Presbytère,

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve les modifications apportées au projet
- Décide d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Cloisonnement/menuiserie	SCHMERBER de SAINT-BERNARD	1 974.- €
Cuisine (RDC/1 <sup>er</sup> étage)	BRAYE de DANEMARIE	1 505.96 € 3 640.62 €
Chauffage	PINA SARL de VIEUX-THANN	1 730.- € 267.- €

## Commune de BALSCHWILLER

Sanitaire	PINA SARL de VIEUX-THANN	608.- €
Carrelage	SARL CONREAUX	4 870.- €
Plâtrerie/isolation	STEPEC PLATRERIE de WITTELSHEIM	804.45 €
Réseaux EP et EU	JH TERRASSEMENT	1 930.- €

- Autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2135 des budgets 2015 et suivants.

Article 5  
**ETANG COMMUNAL**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le mauvais état de la digue et l'envasement de l'étang Weiher qui nécessite d'importants travaux de consolidation et de curage. Cela avait été évoqué lors du conseil municipal du 3 octobre 2014. L'association de pêche a entrepris la rénovation du chalet et la remise en état des abords au cours de l'année 2014.

***D'autre part, le conseil municipal avait souhaité que le produit de la vente de l'étang du Wolfert soit affecté à l'entretien et à la réhabilitation d'un bien communal, ce qui est le cas de l'étang Weiher qui fait partie intégrante du patrimoine communal.***

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une réhabilitation de la digue pour pérenniser l'étang précité,  
Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'étang communal du Weiher.
- Retient l'offre de la Sté JH TERRASSEMENT de DIEFMATTEN pour un montant de 19 775 € HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2135 du budget 2015.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 6  
**FINANCES COMMUNALES**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

**Commune de BALSCHWILLER**

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

<p>Article 7 <b>SUBVENTIONS 2015</b></p>
--

M. le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventionnement réceptionnées en Mairie à ce jour pour l'exercice 2015.

Vu les demandes motivées des responsables des associations,

Le Conseil Municipal, sur la proposition de M. le Maire, décide d'attribuer pour 2015, les subventions suivantes aux associations :

Société des amis de la bibliothèque départementale (BIBLIOBUS)	80 €
Association AIDES – Territoire d'Alsace	80 €
Association des amis de l'hôpital de Dannemarie	100 €
APA LIB'	200 €
Association de Jumelage BALSCHWILLER-LA BAZOUGE DE CHEMERE	250 €
Chorale sainte Cécile de BALSCHWILLER	250 €
Association des donneurs de sang BALSCHWILLER & Environs	250 €
Association saint Morand – 3 <sup>ème</sup> âge	250 €
Association Mini-Maxi Gym de BALSCHWILLER	250 €
Association de pêche de BALSCHWILLER	250 €
Association DELTA-REVIE Haut-Rhin	120 €

Vote et ouvre les crédits nécessaires au budget primitif 2015 au compte 6574.

- La Section Théâtrale bénéficiera de la mise à disposition gratuite du Foyer pour ses représentations théâtrales.
- L'association de Quilles St Gall bénéficiera de la mise à disposition gratuite du foyer pour un loto.
- L'association Balschwiller en fête dispose du foyer pour son assemblée générale et de la vaisselle pour la fête du lavoir.

<p>Article 8 <b>DIVERS</b></p>
------------------------------------

**Journées citoyennes**

MM. MEYER Gérard et JACOBBERGER Thierry, Adjoints au Maire, rendent compte à l'assemblée de la réunion d'information à laquelle ils ont assisté concernant l'organisation d'une « journée citoyenne ». La commission cadre de vie se réunira prochainement pour en définir les objectifs et en préparer l'organisation. Se pose également la question de l'assurance de cette opération. La commune se rapprochera de Groupama pour clarifier la question.

**Commune de BALSCHWILLER**

---

**Fioul foyer**

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, évoque le vol de fioul domestique qui a eu lieu au foyer communal. Le nécessaire sera fait pour renforcer la sécurité des lieux.

**Pompiers**

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, rend compte à l'assemblée de la réunion du CCCSPV (comité communal consultatif des sapeurs pompiers volontaires) qui s'est tenue le 23 janvier 2015. Les questions des besoins, du recrutement et de l'avenir du CPI de Balschwiller ont été abordées. Il a été notamment rappelé le constant soutien de la commune en termes d'acquisition de matériels. Mais une redynamisation du corps est nécessaire pour en assurer l'existence.

**Zone de captage**

Du fumier a été déposé en zone de captage d'eau potable. M. le Maire répond que les autorités compétentes en matière de protection du périmètre rapproché sont averties et prendront les mesures nécessaires.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h26.***

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

**Séance du 2 février 2015**

**Ordre du jour :**

1. Bassin de rétention du Conseil Général RD103
2. Réseau des eaux pluviales
3. Aménagement rue des Jardins – avenant WERNY
4. Réhabilitation du Presbytère
5. Etang communal
6. Finances – autorisation de paiement
7. Subventions 2015
8. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	A donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry	JACOBBERGER Thierry
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		